



Je rencontre des difficultés avec l'aide juridictionnelle concern

Par **FONTAINE Annie**, le **12/02/2018 à 22:07**

Bonjour,

Suite à une demande d'aide juridictionnelle totale obtenue le 6/06/17, je n'ai jamais pu bénéficier de cette aide juridictionnelle qui aurait dû me permettre de faire venir un huissier de justice pour constater mes sinistres afin de mettre un terme aux 4 sinistres dans mon appartement qui durent depuis trop longtemps (1ère déclaration sinistre en 2014). Malgré mes très nombreuses démarches, le syndic, Tryba et la Matmut ne font pas leur travail. De plus, la Matmut m'a résilié le 1er/4/17 pour trop de sinistres déclaré dans la même année. Alors que j'ai payé pendant 32 ans sans faire jamais aucun sinistre fautif, que c'est 4 derniers sinistres sont 2 des parties communes (le syndic ne fait pas son travail) et les 2 autres mes voisins, je ne suis pas fautives.

Je rencontre des difficultés avec l'aide juridictionnelle concernant l'attribution de l'avocat qui a accepté de s'occuper de mes affaires, l'aide juridictionnelle ne fait pas le nécessaire pour le désigner (notre demande date du 20/10/17) :

Cette aide juridictionnelle m'avait été attribuée le 6/6/17, pour un an. Elle est donc caduque au 5/6/18.

1-Je me demande, au cas où l'aide juridictionnelle finirait par désigner l'avocat qui veut bien s'occuper des affaires me concernant, étant donné que nous sommes le 12/2/18, est-ce-que cela vaut la peine ? Nous n'aurions que 3 mois pour que mon avocat fasse venir un huissier chez moi pour les 4 sinistres et qu'il fasse tout le reste avec le syndic, Tryba et la Matmut.

2-Aussi, je commence à me poser des questions sur l'avocat qui a accepté de s'occuper de mes affaires avec l'aide juridictionnelle totale, est-il compétent ?

Résumé des échanges avec l'aide juridictionnelle :

En juin 2017, j'ai reçu la décision de l'aide juridictionnelle qui m'accorde l'aide totale et m'attribue Maître M. commis d'office.

Entre mi-août et octobre 2017, j'ai eu beau appeler Maître M., à chaque fois, je suis tombée sur son secrétariat qui me disait à chaque fois que Maître M. allait me rappeler, sauf que cette avocate ne m'a jamais rappelée.

Le 11/10/17, j'envoie une lettre en RAR à l'aide juridictionnelle, leur demandant de bien me redésigner un avocat, car l'avocat que l'on m'avait désigné ne me rappelait pas malgré mes appels depuis août 2017.

N'ayant pas de réponse, entre-temps je suis allée consulter un avocat à la mairie qui m'a dit d'envoyer un courrier en RAR à l'aide juridictionnelle pour demander un nouvel avocat, et aussi, de changer l'objet de la procédure où ils s'étaient trompés.

Le 18/10/17, j'envoie une lettre en RAR à l'aide juridictionnelle, dans lequel je leur demande de bien vouloir rectifier l'objet de la procédure et je les relance aussi pour l'avocat.

Entre-temps, je finis par trouver un avocat qui accepte l'aide juridictionnelle et qui veut bien s'occuper des affaires me concernant.

Le 20/10/17, j'envoie une lettre en RAR à l'aide juridictionnelle, demandant de bien vouloir dessaisir Maître M. de l'affaire et de désigner Maître C. J'y joins l'attestation de Maître C. Je reçois le 25/10/17 l'attestation de dépôt d'une demande juridictionnelle avec mentionnée « contentieux général (autres que divorces) et/ou procédures collectives » avec inscrit à la main « rectifié le 20/10/17 », c'est tout.

Le 14/11/17, j'ai appelé le bureau d'aide juridictionnelle, j'ai expliqué la situation et que suite à mon RAR du 20/10/17 qu'ils avaient reçu le 23/10/17 je n'avais pas de réponse.

La personne m'a dit qu'elle n'avait pas accès aux dossiers, qu'elle ne faisait que le secrétariat mais qu'elle allait transmettre ma demande et de rappeler si d'ici 10 jours je n'avais pas de réponse.

Le 22/11/17, Maître C. c'est entretenu avec une personne du bureau d'AJ du TGI de Créteil. On lui a dit que le dossier était toujours en cours d'instruction.

Le 23/11/17, je reçois une décision du bureau d'aide juridictionnelle complétive où ils ne tiennent toujours pas compte de ma demande du 20/10/17 et de l'attestation de Maître C. et me désignent Maître L.

Le 24/11/17, j'envoie encore un courrier en RAR, où je les remercie pour leur rectification, mais leur précise qu'il y a encore une erreur, ils n'ont pas tenu compte de notre demande du 20/10/17. Je leur demande donc de bien vouloir désigner Maître C. comme avocat et je leur joins de nouveau la copie de l'attestation de Maître C. comme me l'a conseillé Maître C.

Le 24/11/17, Maître C. a écrit au BAJ afin d'obtenir sa désignation pour m'assister.

Le 29/11/18, je reçois un courrier de Maître L. me disant qu'elle a été désignée et m'invite à la contacter.

Le 1/12/17, j'envoie une lettre en RAR, à Maître L. dans laquelle je la remercie mais je l'informe qu'il y a une erreur et lui explique que j'essaye depuis octobre 2017 de faire désigner Maître C. en vain.

Le 1/12/17, j'envoie encore une lettre en RAR à l'aide juridictionnelle, faisant un récapitulatif de toutes mes démarches dans le but de dessaisir Maître M. de l'affaire et de désigner Maître C.. Je leur explique que Maître M. malgré tous mes appels depuis mi-août ne m'avait jamais contactée, que j'avais donc trouvé un autre avocat qui acceptait de s'occuper des affaires me concernant.

Le 22/12/17, Maître C. a relancé le BAJ et chaque ordre pour que le nécessaire soit fait dans les meilleurs délais.

Le 8/1/18, Maître C. me dit que ces recommandés sont arrivés aux concernés et que nous pouvons espérer un retour dans le mois.

Depuis, nous n'avons pas de nouvelle de l'aide juridictionnelle.

Je vous prie de bien vouloir m'aider, je ne sais plus quoi faire.

D'avance, je vous remercie.

Cordialement